

RÈGLEMENT DU JEU

8.6 Tattoo

Article 1 – Organisation

Brasseries Bavaria SARL RCS Versailles B385015094 dont le siège social est situé au 30 rue des Closeaux 78750 Mareil Marly, organise du 5 au 31 mars 2018 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « 8.6 Tattoo ».

Le présent règlement détaille l'ensemble des règles applicables.

Article 2 – Conditions de participation au concours

Le concours est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans minimum, résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non de Bavaria qui désire s'inscrire gratuitement sur la page web www.86beer.com/tattoo. Sont exclus les membres du personnel permanents et temporaires de la société organisatrice et de leur famille.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

En cas de litige, il pourra être demandé au participant de présenter une pièce d'identité. Les participants autorisent toutes vérifications concernant les informations fournies. L'organisateur se réserve le droit de requérir de tout participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments et de disqualifier tout participant refusant de s'y soumettre ou troublant le déroulement du jeu (notamment en cas de triche ou de fraude), sans préjudice de toutes autres possibilités.

Article 3 – Modalités de participation au concours

Pour participer au jeu, il suffit de :

- 1) Se connecter sur le site Internet du jeu accessible à l'url suivante: www.86beer.com/tattoo
- 2) S'inscrire : pour vous inscrire, vous devez renseigner en renseignant les champs obligatoires du formulaire (prénom, nom, adresse, code postal, ville, e-mail)
- 3) Accepter les modalités du règlement du jeu de l'opération. Il est obligatoire de cocher la case « J'ai lu et compris le règlement du jeu et je l'accepte » et facultatif de cocher la case « j'accepte expressément que les Brasseries Bavaria puissent collecter, utiliser et traiter mes informations personnelles conformément à l'article 9 du règlement du jeu concours ».
- 4) Cliquer sur la case « valider ».

Le joueur ne peut gagner qu'une seule fois et un lot unique sur toute la durée du jeu tirage au sort.

Le jeu est accessible 24h sur 24 pendant la période du jeu sur Internet à l'adresse : www.86beer.com/tattoo.

Inscriptions non valides:

- Les formulaires d'inscription comportant des informations incorrectes seront considérés comme non valides.

D'une manière générale, toute inscription et participation au jeu comportant des anomalies (par ex.: formulaire incomplet, informations erronées, fraude ou tentative de fraude) sera rejetée, et le participant sera disqualifié.

- BRASSERIES BAVARIA se réserve le droit de procéder aux vérifications requises concernant l'identité et l'adresse des participants. Toute erreur ou information frauduleuse entraînera la disqualification du participant.

- Toute inscription interrompue (par ex. Interruption de la connexion Internet) sera considérée comme nulle et non avenue.

Article 4 – Durée du jeu

Le jeu est ouvert du 5 Mars 2016 (09:00 Heure d'Europe Centrale) au 31 Mars (23 : 59 Heure d'Europe Centrale).

Article 5 – Attribution du prix

En validant son inscription, le participant devient éligible au tirage au sort des dotations décrites à l'article 6 du règlement.

Dans les 4 jours suivant la clôture du concours (jusqu'au 4 Avril inclus), un tirage au sort désignera les 3 gagnants pour des tatouages chez Tin-Tin Tatouages, les 10 gagnants pour l'abonnement à Tatouage Magazine et les 40 gagnants des kits goodies 8.6. Egalement 40 suppléants seront tirés au sort.

Les gagnants seront contactés par e-mail depuis l'adresse activation@86beer.com afin qu'ils communiquent leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone).

En l'absence de réponse :

-d'un des gagnants dans les 48h suivant l'envoi de l'e-mail les tirés au sort suivants pourront être désignés.

- Toute réclamation relative à un lot gagné et non reçu devra impérativement être adressée par e-mail à activation@86beer.com dans un délai de 30 jours à compter de la date de fin de jeu. Elle devra obligatoirement mentionner les coordonnées du lauréat et la nature du lot gagné, sous peine de ne pas être prise en compte.

Il ne sera attribué au maximum qu'un seul gain par foyer (même nom, même adresse postale) pendant toute la durée du jeu.

Article 6 – Dotations

Le jeu est composé des dotations suivantes :

- 10 abonnements annuels d'une valeur de 39€ TTC à Tatouage Magazine.

- la possibilité, sans obligation de la part des 3 gagnants de l'accepter, de se faire tatouer un tatouage au salon de la société Tin-Tin Tatouages (37, rue de Douai - Paris IXe), d'une valeur de 250 euros TTC.

Le tatouage devra être réalisé avant septembre 2018 dans le cas contraire le lot sera perdu.

- 40 kits goodies 8.6 d'une valeur de 13 euros TTC

Les lots ne pourront pas être échangés contre un autre, ni sa valeur versée en liquide.

En tout état de cause, la responsabilité de BRASSERIES BAVARIA ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir à l'occasion de l'utilisation des lots et/ou en raison d'un défaut de réalisation.

Il ne sera adressé aucun courrier aux participants qui n'auront pas gagné sauf pour répondre aux demandes d'envoi de règlement du concours.

Article 7 – Responsabilités

BRASSERIES BAVARIA, se réserve le droit de modifier les dotations si les circonstances l'exigeaient, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

BRASSERIES BAVARIA ainsi que ses salariés et représentants ne sont pas responsables des dommages survenus en rapport avec l'acceptation du prix.

BRASSERIES BAVARIA et ses mandataires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables, à quelque titre que ce soit, de tout incident et / ou accident ou de ses conséquences, que pourraient supporter les 3 gagnants des tatouages ou qui pourraient survenir du fait des 3 gagnants des tatouages ou plus généralement de tout incident ou accident pouvant survenir à l'occasion du jeu, de la réalisation ou non des tatouages flash mis en jeu et de ses suites.

BRASSERIES BAVARIA décline toute responsabilité quant à la qualité et de l'état de la prestation fournie par la société Tin-Tin Tatouages. La responsabilité de BRASSERIES BAVARIA, ou celle de ses assureurs, ne pourra pas être engagée à quelque titre que ce soit en ce qui concerne la réalisation ou non des tatouages flash et ses suites (infections, ratages, allergies, etc.).

Par ailleurs, BRASSERIES BAVARIA se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu sans préavis et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait et sans que BRASSERIES BAVARIA ne soit tenue d'indemniser les participants.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les modalités ou tout élément en déterminant l'issue, BRASSERIES BAVARIA se réservant la faculté d'engager toute poursuite juridique, y compris pénale, qui lui semblerait nécessaire.

Article 8 – Remboursement des frais de participation au jeu

Les accès au site www.86beer.com s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (notamment connexion par câble, ADSL...) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucuns frais et débours supplémentaires.

Article 9 – Loi informatique et libertés

Les informations recueillies auprès des participants font l'objet d'un traitement informatique automatisé, afin de prendre en compte leur participation et attribuer leur lot aux gagnants.

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à BRASSERIES BAVARIA, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de BRASSERIES BAVARIA.

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, chaque participant peut, à tout moment, en faire la demande en envoyant un courrier postal à Brasserie Bavaria – Service Marketing, 30 rue des Closeaux 78750 Mareil Marly.

Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Article 10 – Consultation et acceptation du règlement – Litiges

Le règlement du jeu sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse) ; ladite demande devra être adressée à l'adresse suivante : H2K / JEU 8.6 – DEMESUREMENT TATTOO - CS 10594 - ST OUEN L'AUMONE - 95005 CERGY PONTOISE CEDEX.

Des additifs ou modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par BRASSERIES BAVARIA, sous contrôle de l'huissier de justice dépositaire du jeu et après son avis.

En tout état de cause, aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu concours.

Le candidat renonce à tout recours.